



Cheque impaye membre de la famille depuis 2007

Par **lexius**, le **11/01/2009** à **10:25**

bonjour,
Je souhaiterais avoir qqs conseils...
Voilà en 2007 j ai prete de l argent a ma cousine (plus de 800eur)elle me les a remboursés par cheque mais qui m est revenu impaye (non approvisionné)elle m a dit qu elle avait des soucis financiers et pour pas qu elle soit fichée a la banque de france il fallait que je lui renvoie au plus tot et des que tout serait rentré dans l ordre elle me renverrait le cheque ,que je ne devais pas m inquieter et que je pouvais lui faire confiance qu elle ne m arnaquerait pas car son mari est quand meme dans la policeque c est pas son style.....moi naïve ,c est ma cousine,je ne lui demande meme pas d écrit ni de reconnaissance de dettes...resultat un mois apres elle me dit qu elle a toujours des problèmes et que je dois attendre en plus je suis enceinte;stresse car j avais déjà fait une fc,je ne l appelle meme plus car elle a toujours raison et sait tres bien retourner la situation,donec je vais au commissariat pour porter plainte et la ils me disent qu ils ne peuvent rien faire ca releve du tribunal et que je suis meme pas sure de recuperer mon argent!!!on est en 2009 et toujours pas de cheque et je sais qu elle vend des chiens sur internet et qu elle a ouvert une boutique alimentaire donc elle s est solvable...que puis je faire?merci

Par **Marion2**, le **11/01/2009** à **10:48**

Bonjour,
Envoyez à votre cousine une mise en demeure en recommandé AR l informant que si le (fixez une date butoir) aucun remboursement des 800€ prêtés n'a été fait, vous l assignerez auprès du tribunal.
Gardez copie de cette lettre et vous saisirez le procureur en recommandé AR.
Bon courage

Par **lexius**, le **11/01/2009** à **11:03**

merci pour votre reponse aussi rapide,en plus elle m a dit que comme nous avons tardes a lui renvoyer le cheque impaye et bien elle deduirai a notre remboursement,les frais de rejets !

Par **Marion2**, le **11/01/2009** à **12:30**

re,rnrnBen voyons....rnrnDites lui bien que vous allez lui compter les intérêts du jour où vous lui avez prêté l'argent jusqu' au jour où elle va vous le rembourser.

Par **lexius**, le **11/01/2009** à **12:33**

ou la ca va chiffrer,je vais suivre votre conseil,j espere que je pourrai recuperer mon argent....merci encore ,je vous souhaite un bon wd!